

Province de Luxembourg

Commune de Saint-Léger.

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 14.11.2007

Présents: M. RONGVAUX A., Bourgmestre;
M.LEMPEREUR P., M^{mes} BOSQUEE P. et JACOB M. : Echevins;
Mr CULOT D., Président CAS
Mme GIGI V., M. TRINTELER J.L., Mme DAELEMAN C., M. PIRET J.M.,
M. DEBEN J.F., M. THOMAS E. et M. SCHMIT A., Conseillers;
M^{me} Poncelet, Secrétaire communale

Le Conseil, réuni en séance publique,

Redevance communale pour l'occupation du domaine public par le placement de commerces de frites, hot-dogs, beignets et autres comestibles analogues à emporter : fixation du taux.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30, alinéa 1^{er}

Vu les finances communales,

Arrête, à l'unanimité :

Article 1^{er}

Il est établi une redevance communale pour l'occupation du domaine public par le placement de commerces de frites, hot-dogs, beignets et autres produits analogues à emporter.

Article 2

La redevance est due par la personne qui occupe le domaine public.

Article 3

La redevance est fixée à 200,00 € par commerce, par an, par emplacement public occupé.

Article 4

La redevance est payable au moment de l'obtention de l'autorisation d'occupation du domaine public.

En séance, date précitée.

Par le Conseil,

La Secrétaire,
Mme PONCELET

Le Bourgmestre,
A. RONGVAUX

Pour extrait conforme.
Saint-Léger, le

Par le Conseil,
La Secrétaire
Mme PONCELET

Le Bourgmestre
A. RONGVAUX